

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 18/2022

Séance du 13 avril 2022 - 15h30

Prise en charge exceptionnelle d'une contravention pour l'année 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril à 15h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 30 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Alain BURNET, Ville de Rochefort
Margarita SOLA, Joëlle MARIE-REINE SCIARD et Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Rémi JUSTINIEN (pouvoir à J. MARIE-REINE SCIARD), Région Nouvelle-Aquitaine ;
Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort (pouvoir à A. BURNET) ;
Jean-Louis LÉONARD (UNIMA).

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

Au mois de février 2022, l'un des véhicules de service de Rochefort a été enlevé par la fourrière car il était resté stationné trop longtemps au même endroit.

Le Forum des Marais Atlantiques a pris en charge le montant de la contravention relative à cet enlèvement ainsi que le coût de la fourrière (336,03 €) car il est impossible d'en imputer la responsabilité à l'agent ayant stationné le véhicule.

La trésorerie requiert une délibération pour ces dépenses.

AR Prefecture

017-251710398-20220413-2022AVR005-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

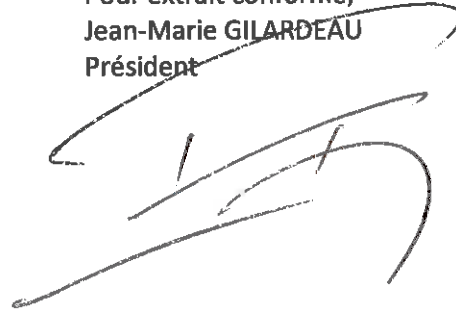
Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'autoriser cette dépense à titre unique et exceptionnel.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9
Votes :
Pour : 6
Contre : 2
Abstentions 1

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2022 _ _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2022